

Commission Locale de l'Eau du 01 avril 2025 Compte-rendu

NOM	Prénom	Organisme	Emargement	Donne mandat à	Vote	Inscrits
Collèges des Elus						
BAILLEUL	Alain	Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe	Présent		1	1
BERTEIN	Gabriel	Association Départementale des Maires du Pas-de-Calais	Présent		1	1
BRICOUT	Damien	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	Présent		1	1
CARTON	Philippe	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	Présent		1	1
COEUGNET	Patrick	Association Départementale des Maires du Nord	Excusé	Thierry SPAS	1	1
DESAILLY	Jean-Michel	Association Départementale des Maires du Pas-de-Calais			0	1
FLEURBAEY	Gérard	Association Départementale des Maires du Pas-de-Calais	Excusé	Philippe CARTON	1	1
FONTAINE	Jean-Paul	VP Douaisis Agglo	Excusé		0	1
GEORGET	Pierre	Association Départementale des Maires du Pas-de-Calais			0	1
HEMERY	Pascal	Association Départementale des Maires du Pas-de-Calais	Présent		1	1
HERBAUT	Pierre	Association Départementale des Maires du Pas-de-Calais	Présent		1	1
JONIAUX	Sylvie	Communauté de Communes Osartis-Marquion	Excusée	Gabriel BERTEIN	0	1
LEMAIRE	Patrick	Communauté urbaine d'Arras			0	1
MATHISSART	Michel	Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Présent		1	1
MELONI	Audrey	Association Départementale des Maires du Nord			0	1
MERLIER-LEQUETTE	Sophie	Conseil Régional Hauts-de-France			0	1
NOREZ	Eric	Association Départementale des Maires du Pas-de-Calais	Présent		1	1
NORMAND	Arnold	Communauté urbaine d'Arras	Excusé	Thierry SPAS	1	1
POIRET	Christian	Conseil Départemental du Nord			0	1
PUCHOIS	Jean-Pierre	Association Départementale des Maires du Pas-de-Calais	Excusé		0	1
RAOULT	Paul	NOREADE SIDEN SIAN	Excusé		0	1
SEROUX	Michel	Association Départementale des Maires du Pas-de-Calais	Excusé	Damien BRICOUT	1	1
SPAS	Thierry	Communauté urbaine d'Arras	Présent		1	1
VICTOR	Claudine	Association Départementale des Maires du Pas-de-Calais	Excusée	Philippe CARTON	1	1
				Sous-total	14	24

NOM	Prénom	Organisme		Donne mandat à	Vote	Inscrits
Collèges des Usagers						
BARBIER	Gérard	UFC-Que Choisir de l'Artois			0	1
BEUGNET	Thierry	Association Sports et Loisirs			0	1
DE GUILLEBON DE RESNES	Christophe	Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Nord-Pas de Calais	Présent		1	1
		Syndicat de la Propriété Privée Rurale du Pas-de-Calais		C. de GUILLEBON	1	1
DECARSIN	Philippe	Association Campagnes Vivantes			0	1
DUHANEZ	Bernard	FDAAPPMA du Pas-de-Calais	Présent		1	1
DUMARQUEZ	Francis	Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France	Excusé		0	1
GAUBERT	Prisca	VEOLIA Eau	Excusée		0	1
HOUBRON	Pierre	Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais			0	1
JOALLAND	Claudine	Conservatoire des Espaces Naturels Hauts-de-France	Excusée	Bernard DUHANEZ	1	1
ROHART	Louis-André	Syndicat des pisciculteurs Hauts-de-France	Présent		1	1
SENECAUT	Georges	Association Nord Nature Environnement	Excusé	Gérard BARBIER	0	1
				Sous-total	5	12
Collèges de l'Etat						
ANQUEZ	Benoit	DDTM du Pas-de-Calais	Présent		1	1
BILLANT	Jacques	Préfet du Pas-de-Calais			0	1
DELANNOY	Gérald	Voies Navigables de France du Nord-Pas de Calais	Présent		1	1
GAUME	Bertrand	Préfet du Nord, Préfet coordonnateur du bassin Artois-Picardie			0	1
PASQUET	Stéphanie	Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente		1	1
KARPINSKI	Jean-Philippe	Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présent		0	0
LEJEUNE	Laurent	DREAL Hauts-de-France			0	1
VALLET	Benoit	Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France	Excusé	DDTM	1	1
				Sous-total	4	7
TOTAL 3 collèges					23	43
Invités						
BREBION	Valérie	Panel citoyen	Présente		1	
COGNON	Alexandre	Panel citoyen	Présent		1	
DELIASSUS	Francis	Panel citoyen	Excusé			
DURBISE	Denis	Panel citoyen	Excusé			
GARIN	Daniel	Panel citoyen				
LE GENTIL	Nadège	Panel citoyen	Excusée			
VENDEVILLE	Raymon	Panel citoyen				
WAILLY	Frédérique	Panel citoyen			1	
MANO	Christophe	Communauté urbaine d'Arras	Présent		1	
FLEURQUIN	Coralie	SAGE Scarpe amont	Présente		1	
TOTAL					5	

Ordre du jour

- Accueil de M. HEMERY, adjoint au maire de Duisans
- Adoption du compte-rendu du 17 décembre 2024
- Retour sur le 1^{er} trimestre 2025
- Adoption du rapport d'activité annuel 2024
- Mise en œuvre de la disposition 21.1 du PAGD : validation du plan de communication du SAGE
- Modernisation des SAGE : l'essentiel du décret du 02 décembre 2024
- Le meilleur est Avenir

Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte-rendu.

M. SPAS souhaite la bienvenue à M. HEMERY qui succède à M. DUCHATEAU au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE), en tant que représentant de l'association des maires du Pas-de-Calais.

Pascal HEMERY siège au conseil municipal de Duisans depuis 18 ans. Il est adjoint au maire, en charge des travaux de voirie et de l'aménagement. Il représente sa commune dans les instances des Campagnes de l'Artois et du syndicat des eaux des vallées du Gy et de la Scarpe.

M. DE GUILLEBON DE RESNE informe la CLE de sa nomination en tant que représentant de la chambre d'agriculture. En tant que Président du syndicat de la propriété privée rurale du Pas-de-Calais, il désignera prochainement Xavier FOURNIER pour siéger à la CLE.

1 Adoption du compte-rendu du 17 décembre 2024

Le compte-rendu a été diffusé le 15 janvier sans appeler de remarques.

La CLE du 17 décembre ne pouvait délibérer valablement en raison de la vacance du poste de M. DUCHATEAU. C'est pourquoi le point n°3 relatif à la désignation de la structure porteuse du SAGE est proposé pour adoption formelle aujourd'hui.

Pour info, les projets de statuts de la future structure de bassin ont été relus par la Préfecture et n'ont pas suscité de remarques. La compétence du syndicat y est rédigée comme suit :

« Le syndicat mixte est voué aux objectifs et finalités du SAGE de la Scarpe amont conformément aux conditions générales énoncées à l'article L211-7 du Code de l'Environnement et aux objectifs définis par la Commission Locale de l'Eau. Il assure la compétence obligatoire suivante : animation et concertation pour la conciliation des usages de l'eau et la préservation des milieux sur le territoire du Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) de la Scarpe amont. ».

Décision soumise au vote :

La CLE désigne un syndicat mixte à créer comme structure de bassin compétente pour mettre en œuvre le SAGE.

M. MATHISSART, représentant du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, ne participe pas au vote, considérant que le Département n'a pas à intervenir sur le choix d'organisation des communes et des intercommunalités entre elles.

Vote de la CLE :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 20

⇒ **Cette décision est adoptée.**

2 Retour sur le 1^{er} trimestre 2025

- M. SPAS et Mme FLEURQUIN partagent les différentes rencontres auxquelles ils ont participé sur le bassin et au-delà (cf diaporama joint). M. SPAS ajoute qu'il a également participé au forum national de la gestion durable des eaux pluviales les 27 et 28 mars 2025 au stade Bollaert.

- Mmes VALLLEE de l'Agence de l'Eau et FLEURQUIN ont participé au carrefour des gestions locales de l'eau à Rennes. Elles ont partagé l'expérience du territoire sur les études quantitatives « Volumes mobilisables » réalisée par ANTEA à l'échelle d'Artois-Picardie et « Volumes prélevables » en cours de réalisation par SAFEGE sur la Scarpe amont.

Le carrefour fut aussi l'occasion de rencontrer l'animatrice de l'Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne (APPCB). Le contact est donc pris au nom de l'ACLEBE, l'association des CLE du grand bassin de l'Escaut, pour inviter l'APPCB. L'objectif est de partager l'histoire, la vision et le quotidien (freins et leviers) de l'assemblée permanente et de les mettre en résonance avec les besoins des 15 Présidents de CLE d'Artois-Picardie.

Enfin, Mme FLEURQUIN indique que des ressources intéressantes sont accessibles gratuitement sur <https://aquagir.fr/>

- Un kit de sensibilisation des élus aux enjeux de l'eau
- Un jeu de cartes postales « Les idées reçues sur l'eau »

M. BRICOUT rejoint la séance.

3 Adoption du rapport d'activité annuel 2024

M. SPAS rappelle que cet exercice annuel vise plusieurs objectifs :

- Se remémorer l'année 2024 et célébrer ce qui a été accompli
- S'assurer de la complétude et de la justesse du rapport transmis dans le dossier de séance
- Identifier les objectifs non atteints et les leviers à mobiliser
- Rendre compte aux Préfets et au Comité de bassin
- Ouvrir les perspectives.

Mme FLEURQUIN retrace l'année 2024 à l'aide du diaporama joint et donne la parole aux participants.

M. BRICOUT demande quelle est l'activité de l'ACLEBE. M. SPAS identifie trois rôles principaux pour l'ACLEBE :

- Les échanges permettent **une veille et un partage** sur les sujets d'actualité, sur les évolutions réglementaires et sur les sujets interdépendants entre nos bassins (étude HMUC par exemple)

- L'ACLEBE est un lieu de **soutien** : porter la vision du territoire d'eau, de la logique de bassin, au-delà des frontières administratives n'est pas toujours simple. Se rencontrer entre homologues (présidents et animateurs) qui partagent cette logique d'unité hydrographique permet de se sentir moins seul.
- L'ambition de l'ACLEBE est aussi de **structurer les échanges entre les 15 Présidents de CLE d'Artois-Picardie**. Une rencontre a eu lieu à ce sujet en 2024. Elle débouchera sur la venue de l'APPCB en 2025 pour s'inspirer de ce qui se fait ailleurs.

Mme FLEURQUIN ajoute qu'en 2024, l'ACLEBE a réalisé un livre blanc intitulé « L'eau en partage » pour présenter l'association, ses objectifs et ses travaux. Pour mémoire, il est disponible sur <https://www.cu-arras.fr/grands-projets/sage-scarpe-amont/documents-sage-scarpe-amont/>

M. MATHISSART demande quelle est la quotité de travail de Mme FLEURQUIN.

Mme FLEURQUIN est à 80%. Les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le SAGE sont estimés à 1,7 ETP (moyenne des 14 autres SAGE d'Artois-Picardie). Les moyens actuels en régime permanent sont de 0,8 ETP. Les moyens 2024 ont été de 0,67 ETP en raison de la vacance du poste en début d'année. C'est pourquoi, 4 objectifs ne sont pas atteints :

- Prise en main du tableau de bord
- Animation agricole du territoire, notamment sur les enjeux érosion et qualité
- Elaboration d'un plan d'actions pour la réduction des pesticides
- Intégration des données des EPCI sur les espèces exotiques envahissantes.

M. KARPINSKI attire l'attention sur le suivi du tableau de bord du SAGE. Il recommande de ne pas oublier les indicateurs. C'est important. Ils établissent les progrès et l'évolution du SAGE.

Mme FLEURQUIN poursuit en :

- partageant son rapport d'étonnement, un an après sa prise de poste (cf diaporama joint)
- présentant les perspectives 2025 et le budget.

M. BERTEIN demande pourquoi le budget est négatif (- 40 000 euros en 2025).

Mme FLEURQUIN indique que 200 000 € sont prévus en 2025 pour l'étude HMUC. C'est le budget de la Communauté urbaine, structure porteuse à l'heure actuelle, qui équilibre le bilan de la CLE quand la balance est négative, c'est-à-dire les années où des gros marchés doivent être engagés.

M. SPAS ajoute que cette question est importante car, quand la structure de bassin sera créée, le budget du syndicat mixte devra s'équilibrer chaque année. Les intercommunalités devront donc financer, à sa juste mesure, le syndicat mixte, dont l'équilibre budgétaire dépendra des contributions des EPCI.

M. SPAS soumet le rapport annuel d'activité 2024 au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 23

⇒ **Le rapport annuel 2024 est adopté.**

4 Mise en œuvre de la disposition 21.1 du PAGD : validation du plan de communication du SAGE

M. SPAS présente dans quel cadre la structure porteuse doit élaborer un plan de communication du SAGE (cf diaporama joint) et Mme FLEURQUIN détaille la méthodologie mise en place. Le plan de communication a été élaboré avec l'ensemble des parties prenantes lors d'une réunion « Toutes Commissions » et grâce à l'expertise bénévole de Denis Cordonnier (agence Citution et ensemble).

Le plan de communication est structuré autour de nos volontés prioritaires (pourquoi communiquer ?), traduites en objectifs (combien ? pour quand ?) puis déclinées par support médiatique. Il est joint au présent compte-rendu.

Nos volontés prioritaires

Volonté chapeau : Entrainer l'ensemble des parties prenantes à changer ses comportements sur l'eau et rendre chacun acteur de ces évolutions

6 volontés :

- Favoriser la coopération entre les acteurs de bassin
- Sensibiliser et former les Elus
- Sensibiliser et former les scolaires
- Amplifier les évolutions de pratiques des industriels
- Inciter le monde agricole à adopter des pratiques vertueuses
- Donner envie au grand public de faire évoluer son mode de vie

M. BERTEIN souhaite que toute communication fasse l'objet d'un effort de pédagogie, notamment avec des exemples concrets. Il cite l'Agenda écologie de la Communauté urbaine d'Arras. Une animation sur le sol vivant, alliant apports théoriques et cas concrets, a eu lieu à Rivière : elle a été fortement appréciée.

M. SPAS appuie ce propos : l'effort de pédagogie nécessite un trésor d'imagination pour rendre accessibles des éléments complexes. Il salue l'idée intéressante du panel citoyen de proposer le podcast *Balad'Eau* pour aller à la rencontre des acteurs engagés pour l'eau. Il précise que pour passer à l'action, il faut « comprendre », littéralement « prendre avec soi ».

Mme FLEURQUIN ajoute qu'elle distingue :

- **La sensibilisation** : comprendre avec la tête, prendre conscience.
La sensibilisation n'est, selon elle, plus un enjeu grâce aux nombreuses informations et divers media à notre disposition.
- **L'accompagnement au changement de comportements** : toucher la tête, le cœur et le corps pour passer à l'action et accélérer la transformation écologique du territoire.
Au-delà des expertises techniques, accompagner le changement nécessite des leviers psycho-sociologiques.

M. SPAS soumet le plan de communication du SAGE au vote, en précisant que :

- Ce plan de communication est vivant : toute nouvelle proposition (avec un pilote identifié et des moyens disponibles) entrant dans une des 6 volontés sera bienvenue.
- Le déploiement de ce plan de communication est adossé à des moyens réalistes : 20 000 € par an et beaucoup d'huile de coude.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 23

⇒ **Le plan de communication est adopté.**

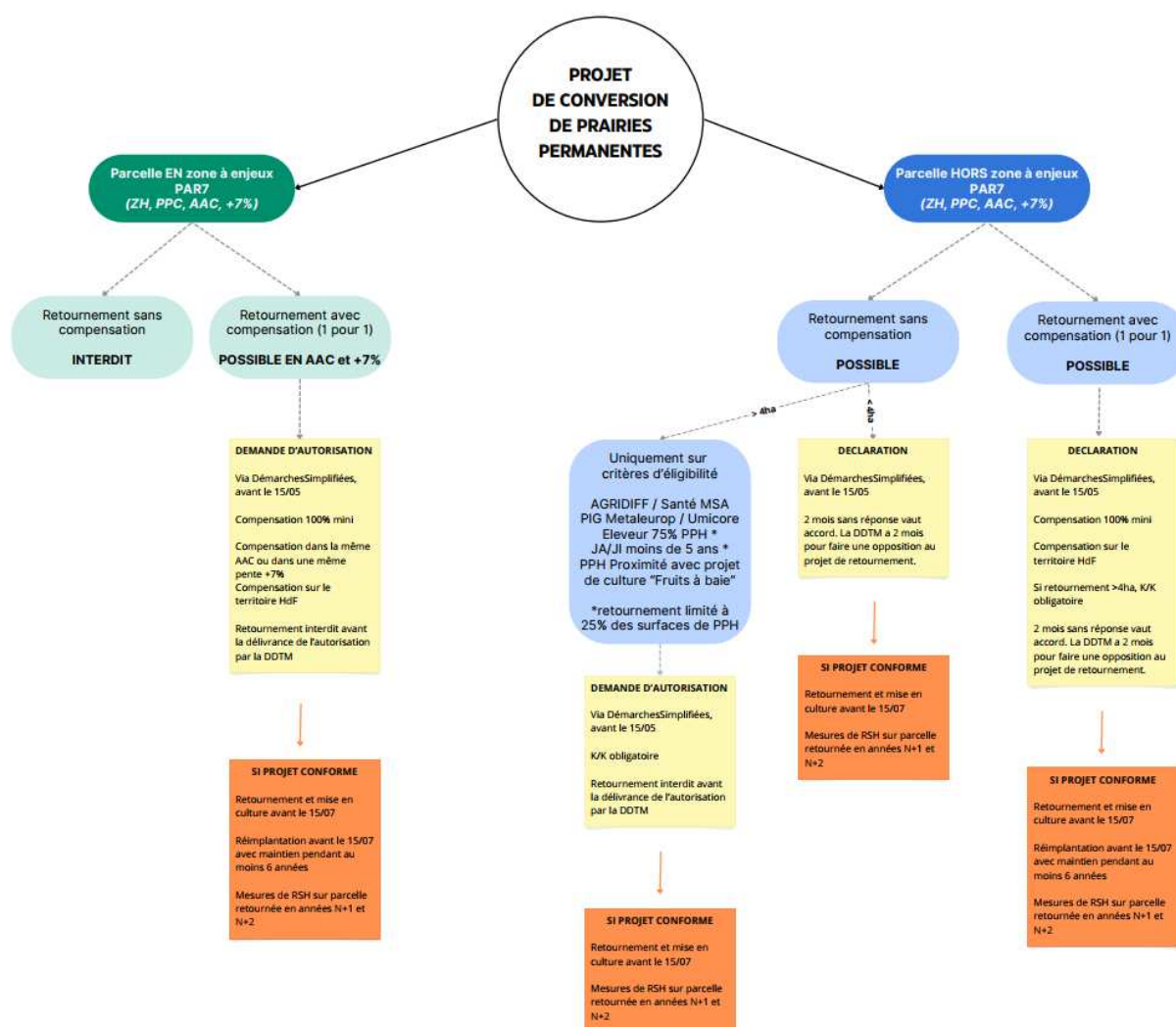
5 Questions diverses

M. BRICOUT partage une difficulté : il se sent démuni face au retournement de prairies et à la destruction de haies.

M. ANQUEZ répond que le retournement de prairies est principalement encadré par la PAC et le PAR (Programme d'actions régional) Nitrates. Les possibilités de retournement au titre de la PAC pour chaque région sont évaluées chaque année selon un ratio d'évolution entre l'année en cours et l'année de référence. Concernant le PAR7 Nitrates, les retournements dans les zones à enjeux (zones humides, périmètres de protection de captages, AAC, pentes supérieures à 7%) sont interdits ou conditionnés à des compensations. Par ailleurs, selon le code de l'environnement « *ce qui n'est pas interdit est autorisé* ». Il convient donc que l'agriculteur demande à la DDTM s'il peut retourner une prairie.

M. BRICOUT déplore que les communes ne soient pas concertées. Les délais d'instruction et les moyens humains disponibles ne le permettent pas.

Pour information, la réglementation s'appliquant aux retournements des prairies permanentes est détaillée sur le site de la préfecture : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-developpement-durable/Eau/Donnees-thematiques/Retournement-de-prairies> et synthétisée par le logigramme en suivant.



Pour ce qui concerne les haies, M. BRICOUT aimerait également que les communes soient associées, en particulier dans les secteurs stratégiques pour l'érosion. Il demande des précisions sur la non-destruction et la compensation de haies.

M. ANQUEZ indique que les haies inscrites à la PAC ne peuvent pas être détruites, de même que celles reconnues comme constituant des éléments de paysage. Pour les autres, c'est la compensation qui s'applique, dans le cadre d'une demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées, avec la mise en place de la démarche ERc (Éviter-Réduire-compenser). Les services de la DDTM du Pas-de-Calais travaillent actuellement sur les paramètres à considérer pour la réalisation de cette compensation.

Pour information, la LPO a produit une plaquette synthétique de la réglementation applicable. Elle est annexée au présent compte-rendu.

M. de GUILLEBON DE RESNES explique que les retournements augmentent en raison de la chute de l'élevage. C'est la viabilité économique de ces parcelles qui se pose. Qu'en fait-on ? On les boise ?

M. BAILLEUL évoque la plantation d'arbres dans la zone de protection rapprochée du captage de Magnicourt sur Canche. Il indique que ces petites actions, somme toute concrètes, nécessitent des heures de négociation.

DEUX HECTARES PLANTÉS PAR LE SYNDICAT DES EAUX

MAGNICOURT-SUR-CANCHE. Le syndicat de distribution d'eau des vallées du Gy et de la Scarpe vient de procéder à la plantation de 400 peupliers, sur une parcelle d'environ deux hectares située à une trentaine de mètres du point de captage de Magnicourt-sur-Canche. *« C'est un terrain qui se situe dans le périmètre de la zone de protection rapprochée du forage, dont on ne pouvait rien faire. On a pris cette décision pour protéger la qualité de l'eau potable que nous consommons et distribuons »*, explique le président du syndicat de distribution d'eau des vallées du Gy et de la Scarpe, Alain Bailleul.

Cette action présente des vertus en termes d'émission de gaz à effet de serre, dans la mesure où un hectare de peupliers peut capter 8 à 10 tonnes de dioxyde de carbone (CO₂) par an.

Le forage de Magnicourt-sur-Canche alimente le village mais également plusieurs communes voisines, parmi lesquelles Sars-le-Bois, Denier, Lignereuil, Givenchy-le-Noble, Manin, Izel-lès-Hameau, Villers-Sir-Simon, Ambrines et Penin.



M. BAILLEUL s'inquiète de la détérioration de la qualité de l'eau. Il souhaite que le tableau de bord du SAGE mette en lumière cette dégradation :

- Les taux de nitrates tournaient autour de 40 mg/L de nitrates il y a 15 ans ; on en est à 50 et plus aujourd'hui
- L'usage de l'atrazine est suspendu depuis 20 ans et cette molécule reste présente.

M. BERTEIN partage son expérience de maire : à Rivière, il a préservé 5 prairies mais pas d'autres, en allant personnellement rencontrer les agriculteurs. Les communes et les EPCI ne peuvent pas relever ce défi seules. L'Etat doit être présent.

Il participe aux ateliers « résilience » mis en place par l'Etat suite aux inondations. Ces ateliers sont à destination des élus, des habitants, des agriculteurs... Il espère que ce qui va en sortir sera à la hauteur des attentes des populations sinistrées.

M. SPAS était récemment au bord du Crinchon à Rivière. Il déplore l'absence de vie dans le cours d'eau. Les apports à la fois en sédiments et en eaux usées sont une pression forte sur le milieu. Il appelle les représentants des ECPI à donner les moyens nécessaires à la structure de bassin pour atteindre les objectifs de préservation de la ressource et de restauration des milieux arrêtés dans le SAGE. Ce n'est pas avec la contribution actuelle de 0,50 € par habitant et par an que ce sera possible.

6 Modernisation des SAGE : l'essentiel du décret du 02 décembre 2024

Le décret du 2 décembre 2024 ajuste les dispositions du code de l'environnement concernant les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) dans l'objectif de prévoir davantage d'agilité dans les procédures d'élaboration et de révision des schémas et dans le fonctionnement des commissions locales de l'eau (CLE).

Le décret apporte aussi des modifications au code de l'urbanisme, afin de garantir l'opérationnalité des schémas, en améliorant notamment leur intégration dans les outils d'aménagement des territoires.

L'ensemble des évolutions est disponible dans le diaporama joint.

7 Actualités

7.1 Renouvellement de la CLE

Par arrêté préfectoral en date du 08 avril 2019, la CLE de la Scarpe amont a été renouvelée. L'article R212-31 du code de l'environnement indique que la durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau est de six années. Il convient donc de renouveler la CLE de la Scarpe amont à compter du 09 avril prochain.

Le décret n°2024-1098 du 2 décembre 2024 relatif à la modernisation des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) prévoit qu'au moins un représentant de structure porteuse de schéma de cohérence territoriale (SCoT) siège en Commission Locale de l'Eau (CLE).

Dans ces conditions, la CLE de la Scarpe amont évoluera en 2025 comme suit :

- Ajout d'un siège pour le SCoTA
- Ajout d'un siège pour l'association des maires du Pas-de-Calais afin de respecter la proportion prévue à l'article R212-30 du code de l'environnement
- Renouvellement des membres pour toutes les structures de la CLE.

Les structures seront sollicitées par courrier et invitées à répondre pour le 27 juin 2025.

Dans l'attente de l'arrêté préfectoral de renouvellement, la CLE ne peut délibérer valablement. L'installation de la CLE (élection du Président et des Vice-Président) est prévue à la rentrée.

7.2 Dates à venir

M. SPAS présente les dates à venir :

- Dans le cadre du mandat de la CLE
 - o Mardi 17 juin 2025 à 18h00 – salle de l'Ordinaire
Présentation du pacte de gouvernance
 - o Mardi 23 septembre 2025 à 18h00
Installation de la CLE
Adoption des règles de fonctionnement de la CLE
Adoption du pacte de gouvernance
- Pour les volontaires
 - o Comité technique HMUC : jeudi 03 avril de 9h30 à 12h00 en visio
Le compte-rendu de cette rencontre est disponible en annexe.
 - o Restitution du programme « Fenêtre sur l'eau » animé par le CPIE Villes de l'Artois : mardi 03 juin matin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 19h50.

Annexes au présent compte-rendu

- Rapport d'activité annuel 2024
- Fiche juridique « haies, arbres et boisements » de la LPO
- Compte-rendu du comité technique HMUC n°3 en date du 09 avril 2025

Commission Locale de l'Eau de la Scarpe amont 01 avril 2025



1

Ordre du jour

- Accueil de M. HEMERY, adjoint au maire de Duisans
- Adoption du compte-rendu du 17 décembre 2024
- Retour sur le 1^{er} trimestre 2025
- Adoption du rapport d'activité annuel 2024
- Mise en œuvre de la disposition 21.1 du PAGD : validation du plan de communication du SAGE
- Modernisation des SAGE : l'essentiel du décret du 02 décembre 2024
- Le meilleur est Avenir
- Questions diverses

2

Adoption du compte-rendu du 17 décembre 2024



3

Adoption des décisions prises le 17 décembre 2024

Mise en œuvre du SAGE : désignation de la structure porteuse

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Scarpe amont a été adopté par arrêté inter-préfectoral le 19 décembre 2023. Cette étape met fin à la phase d'élaboration pour laquelle, par décision de la CLE en date du 11 octobre 2012 et délibération de la Communauté urbaine en date du 14 novembre 2013, la Communauté urbaine d'Arras a été désignée comme structure porteuse du SAGE.

Cette solution n'est plus d'actualité car le cadre réglementaire recommande que la structure porteuse d'un SAGE soit une structure avec un périmètre identique à celui du SAGE ou comprenant celui du SAGE.

De plus, selon le guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE produit par le Ministère, **il appartient à la CLE de désigner sa structure porteuse.**

Le diaporama présenté en séance compare les différentes options possibles présentées aux Présidents des 4 ECPI du bassin en octobre. Ils sont unanimes pour fonctionner en deux temps :

- **Créer une structure dédiée (un syndicat mixte) à l'échelle du bassin versant pour mettre en œuvre le SAGE à court terme**
- Créer un EPTB à l'échelle du grand bassin de l'Escaut à moyen terme.

M. Bricout demande si un syndicat pour deux SAGE est possible.

Oui, c'est le cas du SymEA, Syndicat mixte Escaut et Affluents, qui porte les SAGE de la Sensée et de l'Escaut.

Pour que la CLE acte valablement cette décision, le poste laissé vacant par le décès de M. Duchateau devra être pourvu et l'arrêté préfectoral de composition de la CLE renouvelé. La décision de choisir un syndicat mixte comme structure porteuse du SAGE sera donc adoptée lors d'une prochaine séance.

Dans l'intervalle, Mme Fleurquin est chargée de rédiger les statuts du syndicat mixte, proposer une clé de représentation politique et de répartition financière, élaborer un projet de budget.

4

Retour sur le 1^{er} trimestre 2025



5

Rencontres du 1^{er} trim 2025 sur le bassin et eau-delà

CLE

18 février matin : Toutes Commissions
18 février après-midi : Bureau

Agence de l'Eau

09 janvier : réunion des animateurs de SAGE
14 janvier : présentation de l'outil RIVAGE
22 et 23 janvier : Carrefour des gestions locales de l'eau
14 mars : Commission Milieux naturels et planification

Etude HMUC

21 janvier : CoTech 2
19 février : coordination avec VNF
20 mars : coordination avec le BRGM

Structure porteuse

08 janvier : évaluer les coûts d'hébergement et les frais administratifs d'un syndicat mixte hébergé avec les services supports de la CUA

Inter-SAGE

11 février : Visi'Eau de l'ANEb – aquagir.fr
27 février : GT ACLEBE

Rencontres du panel citoyen

02 janvier, 16 janvier, 13 mars : Balad'Eau épisode 2
22 mars : journée mondiale de l'eau à Cité Nature

Territoires

25 mars : étude de valorisation touristique des sources et cours d'eau des Campagnes de l'Artois
26 mars : CoPil Ressource en eau et changement climatique du SCoT du Grand Douaisis

01 avril : forum des acteurs du PLUi de la CU d'Arras

Avis rendus

CD62 : gestion des eaux pluviales du contournement de Tilloy
Osartis-Marquion : arrêt-projet du PLUi
CUA (2) : Augmentation de la capacité de production

6

Adoption du rapport annuel 2024



7

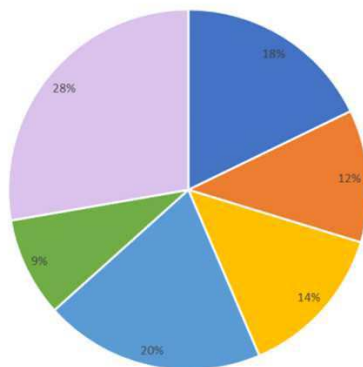
Objectifs 2024

Objectif	Atteinte	Justification
Mettre le SAGE en œuvre – 56 jours / 168 jours		
Prise de poste du nouvel animateur	✓	Arrivée de Coralie FLEURQUIN le 01/03/24
Rencontre entre les Présidents d'EPCI sur le choix de la structure porteuse	✓	Réalisé le 01/10/2024
Prise en main du tableau de bord du SAGE	✗	Moyens humains insuffisants en 2024*
Déploiement du programme d'actions avec les maîtres d'ouvrage du bassin versant	≈	Déploiement par les acteurs publics, privés et associatifs du bassin. Moyens humains insuffisants en 2024* pour suivre et évaluer.
Porter des actions en propre – 17 jours / 168 jours		
Attribution du marché relatif à l'étude quantitative HMUC	✓	Délibération en date du 19/09/2024
Elaboration du plan de communication	≈	Toutes Commissions programmée en février 2025
Animer le territoire – 79 jours / 168 jours		
Lancement du mandat n°2 confié au panel	✓	Validation par le Bureau le 09/10/24
Rédaction de la lettre n°9 du SAGE	✓	Publiée en novembre 2024
Secrétariat de l'ACLEBE et rencontre des Présidents de CLE du bassin Artois-Picardie	✓	Rencontre le 04/09/24
Animation agricole du territoire, notamment sur les enjeux érosion et qualité	✗	Moyens humains insuffisants en 2024*
Mettre le SAGE en compatibilité avec le SDAGE – 4 jours / 168 jours		
Lancement de l'élaboration d'un plan d'actions sur la réduction des pesticides	✗	Moyens humains insuffisants en 2024*
Intégration des données des EPCI sur les espèces exotiques envahissantes	✗	Moyens humains insuffisants en 2024*
Financer le SAGE et les études – 12 jours / 168 jours		
Solde des participations financières relatives à : L'enquête publique L'AMI zones humides Le financement 2023 du poste d'animateur	✓	Versements réalisés septembre et décembre 2024
Demandes de cofinancement pour l'étude quantitative	✓	Agence de l'eau : 70% - acquis Région : 10% - en cours d'instruction

8

Activités de l'animatrice en 2024

Activité de l'animatrice en 2024



- Animation de la CLE, du Bureau et des commissions thématiques / 29 jours
- Animation du territoire (suivi des études de partenaires, accompagnement des acteurs, panel, communication) / 21 jours
- Coordination inter-SAGE / 23 jours
- Rapport d'activité, co-financements, avis, journées animateurs, séminaires, formations / 33 jours
- Suivi des études (étude quantitative, partenariat zones humides) / 15 jours
- Mise en oeuvre du SAGE / 47 jours

9

Retour sur 2024



A vous la parole

10

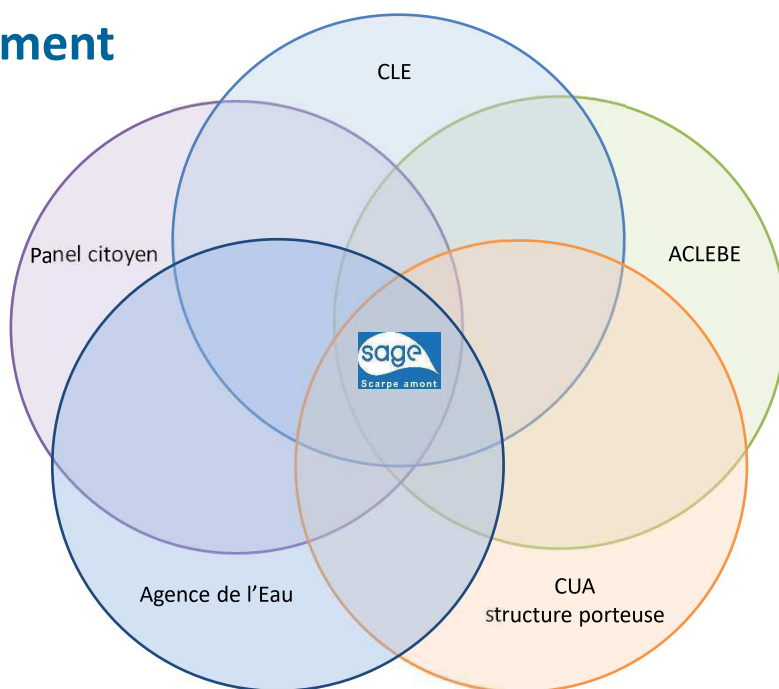
Rapport d'étonnement

Spécificité d'un animateur de SAGE

Il évolue dans plusieurs cercles. Rares sont les acteurs d'un cercle qui ont la vision globale de son écosystème.

- 👍 richesse et diversité
- 👎 injonctions contradictoires

Le métier est trop rarement appréhendé à 360°.

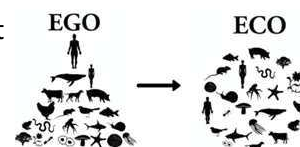


11

Rapport d'étonnement

Prise de fonction le 1^{er} mars 2024

Ravie de m'ancrer à nouveau dans la réalité géographique : le bassin versant plus parlant que les $t_{eq}CO_2$ centrée sur la réalité naturelle plutôt que sur l'organisation anthropique



Enthousiasmée par la diversité inhérente au poste

- 👍 curiosité intellectuelle nourrie
- 👎 le grand écart intellectuel est fatigant ou... je vieillis ☺

Le « petit truc en plus » par rapport à 2010s : soutenue par l'ACLEBE, l'ANEB...



Un point de frustration potentielle : y'a du boulot pour 1,7 ETP

12

Perspectives 2025



Mettre en œuvre le SAGE

- Créer la structure porteuse
- Adopter le plan de communication du SAGE
- Animer le groupe « Eau & Urbanisme »



Favoriser la coopération sur le bassin

- Elaborer le pacte de gouvernance territoriale
- Rencontres bilatérales SAGE / EPCI
- Rencontre annuelle de bassin



Contribuer aux travaux « pressions-impacts »

- Prendre connaissance de la fiche masse d'eau
- Proposer des actions ZH et/ou érosion



Mettre le SAGE en compatibilité avec le SDAGE

- Mener à bien l'étude HMUC



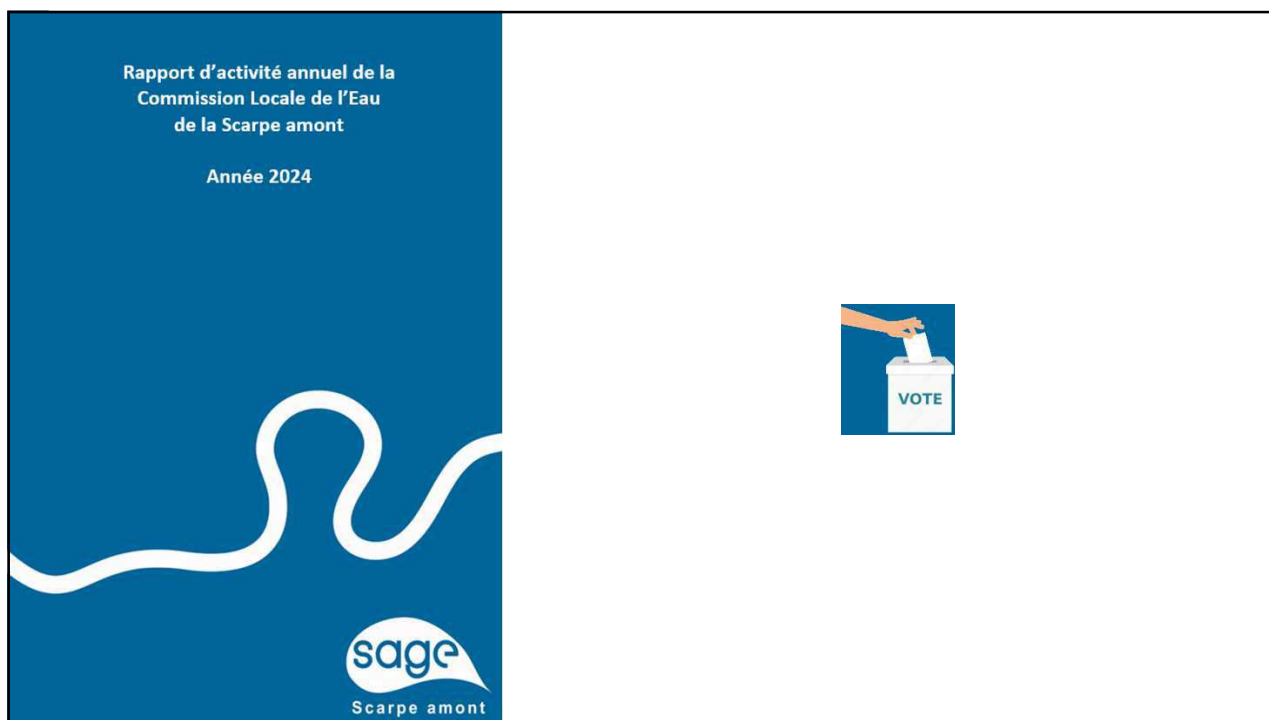
Se coordonner à l'échelle de l'inter-SAGE

- Poursuivre les rencontres des Présidents de CLE Artois-Picardie sous l'égide de l'ACLEBE
- Inviter l'Assemblée Permanente de Bretagne

13

	2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Contribution des EPCI (0,50 €/habitant)												
Douaisis aggro		9 318,00		9 318,00		9 318,00		9 318,00		9 318,00		9 318,00
CC Osartis-Marquion		9 331,50		9 331,50		9 331,50		9 331,50		9 331,50		9 331,50
CC des Campagnes de l'Artois		10 705,00		10 705,00		10 705,00		10 705,00		10 705,00		10 705,00
Communauté urbaine d'Arras		50 308,50		50 308,50		50 308,50		50 308,50		50 308,50		50 308,50
sous-total		79 663,00		79 663,00		79 663,00		79 663,00		79 663,00		79 663,00
Salaires												
Animateur (réel)	52 699,82	63 784,28	52 740,35	32 890,00	49 320,10	29 607,56	66 396,55	34 524,07	54 234,50	29 018,42	65 000,00	28 000,00
Secrétaire (estim)	3 700,00		3 700,00		3 700,00		3 700,00		3 700,00		3 700,00	
Directeur (estim)	5 000,00		5 000,00		5 000,00		5 000,00		5 000,00		5 000,00	
sous-total	61 399,82	63 784,28	61 440,35	32 890,00	58 020,10	29 607,56	75 096,55	34 524,07	62 934,50	29 018,42	73 700,00	28 000,00
Etudes												
Elaboration du SAGE HT	23 370,00	82 469,00	82 390,00	-	41 185,00	30 633,36	34 197,61	64 793,00	2 618,19	20 409,77		
Etude hydraulique et sédimentaire HT	39 884,50	31 311,82	11 874,94	4 069,08		45 922,03						
Inventaire des axes de ruissellement HT			19 570,00			15 656,00						
Travail sur les zones humides	40 000,00		30 000,00		18 500,00	34 836,40	21 641,38			9 250,00		
Etude des zones à enjeu environnemental ANC HT					11 158,43	6 695,00						
Consultation sur le SDAGE			5 545,20			5 545,20						
Animation du panel HT							16 800,00		1 600,00			17 700,00
Etude quantitative (HMUC) HT							720,00		23 526,48		201 000,00	
sous-total	103 254,50	113 780,82	149 380,14	4 069,08	70 843,43	139 287,99	73 358,99	64 793,00	27 744,67	29 659,77	201 000,00	17 700,00
Fonctionnement												
Matériel informatique et téléphone	5 200,00		4 164,00		4 164,00						400,00	
Frais de mission	800,00		400,00		1 000,00		400,00		132,16		3 120,00	
Formation					5 400,00							
Chauffage, électricité, eau et téléphonie (estimation)	300,00		300,00		300,00		300,00		300,00		300,00	
Fournitures et reprographie (estimation)	1 600,00		1 600,00		1 600,00		1 600,00		1 600,00		1 600,00	
Véhicule entretien et carburant (estimation)	1 200,00		1 000,00		1 000,00		1 000,00		1 000,00		1 000,00	
Journée Inter-Commission et ateliers	1 114,00						1 385,50					
Concertation préalable (impression et envoi flyers)	8 578,98											
Librairie									101,18			
Lettre d'information					330,00				336,00		500,00	
Charte graphique							1 215,00					
Animation du panel									20 462,40			
Forfait de fonctionnement Agence de l'eau		5 888,24		3 500,00		3 500,00		3 500,00		3 500,00		3 500,00
sous-total	18 792,98	5 888,24	7 464,00	3 500,00	13 794,00	3 500,00	5 900,50	3 500,00	23 931,74	3 500,00	6 920,00	3 500,00
TOTAL	183 447,30	263 116,34	218 284,49	120 122,08	142 657,53	252 058,55	154 356,04	182 480,07	114 610,91	141 841,19	281 620,00	128 863,00
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013		45 568,34		-52 594,07		56 806,96		84 930,99		112 161,27		-40 595,73

15



17



18

Plan de communication

Pourquoi ?



Pour répondre aux dispositions du SDAGE (E-1.3) et du SAGE (21.1)

Pour faciliter la coopération des acteurs de bassin et la mise en œuvre du SAGE

Avec qui ?

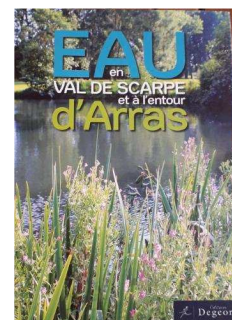
Avec l'ensemble des parties prenantes lors d'une Toutes Commissions

Avec l'expertise de Denis Cordonnier, Cituation et ensemble

Comment ?

Cadre posé par notre expert

Contenu alimenté grâce à des ateliers d'intelligence collective (le 18 février)



19

SDAGE Artois-Picardie – Disposition E-1.3

Sensibiliser et informer sur les écosystèmes aquatiques au niveau des SAGE

Les SAGE intègrent des actions de sensibilisation et de formation, en particulier des élus et des scolaires, sur le fonctionnement global des écosystèmes aquatiques et leur protection.

SAGE Scarpe amont Disposition 21.1

Aux côtés des partenaires institutionnels et des associations, la structure porteuse élabore un plan de communication visant à assurer une bonne compréhension des objectifs et dispositions du SAGE à destination de tous les publics, avec des efforts de vulgarisation et de pédagogie. Le plan détermine les cibles visées et les moyens adéquats. Les outils de communication peuvent être mutualisés avec ceux des acteurs locaux. Il s'agit notamment de :

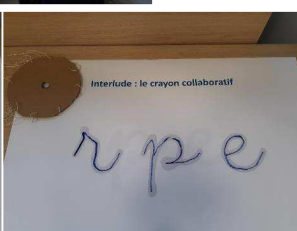
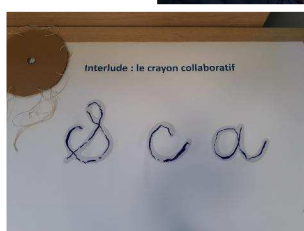
- Sensibiliser les scolaires
- Créer un « label SAGE »
- Sensibiliser les riverains des cours d'eau
- Faire des concours d'actions innovantes
- Diffuser la lettre du SAGE
- Rédiger des guides synthétiques à destination de différents publics.

Les représentants de la CLE interviennent en outre en tant que relais d'informations auprès des acteurs locaux pour promouvoir les actions du SAGE.



20

Les ateliers « made by Scarpe amont » : une expérience à vivre



Des participants variés

Collectivités : communes, EPCI et SCoT
Usagers agricoles et industriels
Associations environnementales et de consommateurs
Citoyens

Des retours positifs

« C'était une réunion intéressante et bien conduite »

« Belle représentation de l'ensemble des acteurs
Expertise de qualité grâce à Denis Cordonnier
Elaboration collective, à l'écoute des propositions de chacun »

22

Comment ?

Poser le cadre...

1. Définir nos volontés prioritaires : pourquoi communiquer ?
2. Les traduire en objectifs : combien ? pour quand ?
3. Les décliner par support médiatique :
Formation / Documents papier / Web /
Convivialité / Autres

... puis faire appel à l'intelligence collective pour le remplir

Qui (pilote) / Quoi (contenu) / Pour qui (public) /
Quelle fréquence / Quels temps forts / interne ou
prestation ?

VOLONTÉ : ...	
Objectifs	Donner envie aux agents de la commune de participer à la mise en œuvre d'un projet de territoire (pour la commune, le territoire d'action)
Combien ? Pour quand ?	
Qui (pilote) / Quoi (contenu) / Pour qui (public) / Quelle fréquence / Quels temps forts / Interne ou prestation	
Formation	
Documents	Mise en œuvre d'un projet de territoire
Papier	Supports écrits - Vidéo - Vidéo - Vidéo
Web	
Convivialité	
Autre	La commune La commune

23

MIEUX COMMUNIQUER POUR MIEUX METTRE EN ŒUVRE LE SAGE
Plan de communication répondant à la disposition 21.1 du PAGD de la Scarpe amont
Adopté par la CLE le 01.04.2025

Entrainer l'ensemble des parties prenantes à changer ses comportements sur l'eau et rendre chacun acteur de ces évolutions					
VOLONTÉ CHAPEAU	Sensibiliser et former les Elus		Sensibiliser et former les scolaires		Inclure le monde agricole à adopter des pratiques vertueuses
VOLONTÉ	Favoriser la coopération entre les acteurs de bassin		Amplifier les évolutions de pratiques des industriels		Donner envie au grand public de faire évoluer son mode de vie
OBJECTIF	Manager les efforts Faire ensemble, faire avec, faire faire Faire en même temps que et non à la place de	Faire prendre conscience aux élus communaux de l'unité du territoire d'eau auquel ils appartiennent pour inciter à agir en solidarité, travailler ensemble et favoriser la solidarité amont-aval	Sensibiliser et informer les élémentaires (fin de cycle 2 et cycle 3) sur les écosystèmes aquatiques et le cycle de l'eau	Sensibiliser les gros consommateurs d'eau (consommation hôte) et les propriétaires de grandes surfaces imperméabilisées, notamment l'agro-alimentaire et la logistique	Valoriser les bonnes pratiques pour la gestion de l'eau Re-créer du lien entre les citoyens et les agriculteurs
OBJECTIF CHIFFRE		10% des effectifs par an soit la totalité sur la durée de vie du SAGE			Donner envie au grand public de réduire sa consommation d'eau Faire prendre conscience et faire passer à l'action
FORMATION	Organiser une Toutes commissions par an [Structure porteuse] Journée pédagogique thématique alliant témoignage d'expert, terrain et partage d'expérience	2 500 €/an	Programmes scolaires [Education Nationale] Fenêtre sur l'eau [CPIE Villes de l'Artois financé par l'Agence]		
DOCUMENTS PAPIER	Lettre du SAGE Une édition par an	1 000 € par an	Lettre du SAGE junior [Structure porteuse] 3 par an : printemps-été / automne / hiver Appel à contribution des acteurs du bassin Partenaire : Inspection académique	Proposer du contenu pour les supports de la CCI et de la CMA	Proposer du contenu pour les supports des Communes et des EPCI
WEB			Lud'Eau-thèque sur le site internet de la structure porteuse Une page dédiée à des contenus pédagogiques ludiques territorialisés	Huile de coude	Proposer du contenu pour les supports des Communes et des EPCI : flash info, vidéo, ...
CONVIVIALITÉ	Rencontres annuelles de l'eau [Structure porteuse] Journée pédagogique et festive du territoire d'eau tournée par EPCI avec toutes les parties prenantes locales et régionales Lieux partenaires : Cité Nature, Gairolonlaine, Office du tourisme d'affaire		Valorisation des engagements des écoles lors de la Journée mondiale de l'eau du 22 mars	Huile de coude	Déployer des défis Familiales et EAU-nomes [prestataire] Organiser une Band'Eau [Structure porteuse] Partenaire : ALEBE
	Petits-déjeuners de bassin [Structure porteuse] thématique ou géographique par catégorie d'acteurs ou inter-disciplinaires	3 000 € / an + huile de coude et bonne humeur		Les rencontres éco'Eau-nomiques demi-journée de visite et d'échange sur ce qui marche petits-déjeuners économiques dans les clubs d'entreprises Partenaires : SSP	2 500 €/an + huile de coude et bonne humeur
AUTRE			Dépendre aux écoles de produire un article pour la lettre du SAGE lors de la semaine du journalisme	Tourisme éco'Eau-industriel Portes ouvertes aux habitants dans les entreprises pour sortir du triangle de l'inaction entre les élus, les citoyens et les entreprises	Band'Eau, le podcast de la Scarpe amont qui va à la rencontre des acteurs engagés pour l'eau 1 épisode par trimestre
				500 € / an Huile de coude	2 500 €/an Huile de coude

Plan de communication



*A vous
la parole*

27

Validation du plan de communication

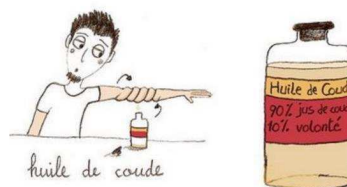


Un plan de communication vivant

Toute nouvelle proposition (avec un pilote identifié et des moyens disponibles) entrant dans une des 6 volontés sera bienvenue

Un plan de communication aux moyens réalistes

20 000 € par an et beaucoup d'huile de coude



28

Modernisation des SAGE : décret n°2024-1098 du 2 décembre 2024



29



30

Pratiques déjà existantes désormais cadrées dans le code de l'environnement

- Une procédure permettant la modification du périmètre du SAGE est créée (R. 212-27-1 CE)
- Un ou des vice-présidents doivent être identifiés dans la CLE (au moins un vice-président du collège des élus) (R. 212-30 CE)
- Tout membre de la CLE chargé de la représenter à l'extérieur (donc en dehors des réunions de la CLE) peut être remboursé de ses frais par la structure porteuse (R. 212-31 CE)
- Il est possible d'organiser la CLE en format dématérialisé (modalités à préciser dans les règles de fonctionnement), les acteurs à distance comptent dans le vote et dans le quorum (R. 212-32 CE).

31

Modifications de pratiques

- L'association des maires de France (AMF) a deux mois pour désigner la moitié des représentants du collège des élus (R. 212-30 CE)
- Un membre de CLE peut porter les pouvoirs de deux absents de son collège (R. 212-31 CE)
- L'avis du comité de bassin sur le projet de SAGE est réputé favorable s'il n'intervient pas dans un délai de quatre mois (R. 212-39 CE)

32

Nouvelles possibilités

- Il est possible de sanctionner les absences répétées d'un membre de la CLE (modalités à préciser dans les règles de fonctionnement) (R. 212-32 CE)
- Une procédure de révision partielle est créée, il s'agit d'une procédure intermédiaire entre la modification et la révision totale (R. 212-44-1 et R. 212-44-2 CE)
- La révision totale reprend les étapes de la procédure d'élaboration (R. 212-44-1 et R.212-44-2 CE)

33

Nouvelles obligations

- Au moins un représentant de structure porteuse de schéma de cohérence territoriale (SCoT) siège en CLE (R. 212-30 CE)
- L'état des lieux doit être mis à jour au moins tous les 12 ans (afin d'éviter l'utilisation successive des révisions partielles) (R. 212-44-1 et R. 212-44-2 CE)
- Des trajectoires de prélèvements sur la ressource en eau sont intégrées au plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) à l'occasion de la prochaine révision du SAGE (mesure 10 du Plan Eau) (R. 212-46 CE)
- Une notice expliquant comment intégrer les dispositions et règles des SAGE aux documents d'urbanisme est intégrée au PAGD à l'occasion de la prochaine révision du SAGE (R. 212-46 CE)
- La nouvelle notice traduisant les règles et dispositions du SAGE à destination de l'urbanisme est intégrée parmi les annexes des PLU(i) (R. 151-53 code de l'urbanisme)
- Les zones humides faisant l'objet d'une interdiction de destruction dans le règlement de SAGE et étant délimitées suffisamment précisément sont intégrées au règlement du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) (R. 212-47 CE et R. 151-31 code de l'urbanisme)
- Les règles du SAGE sujettes à des amendes sont élargies (R. 212-49 CE)
- Les SAGE sont ajoutés au porter-à-connaissance réalisé par l'État auprès des rédacteurs des documents d'urbanisme (R. 132-1 code de l'urbanisme)

34

ACTUALITES



35

Renouvellement de la CLE

La CLE a été renouvelée par arrêté préfectoral en date du 08 avril 2019.

Le mandat de la CLE est de 6 ans (art. R212-31 du code de l'environnement).

Un représentant du SCoTA rejoindra la CLE (décret n°2024-1098 du 2 décembre 2024).

La CLE évoluera donc prochainement comme suit :

- Ajout d'un siège pour le SCoTA
- Ajout d'un siège pour l'association des Maires du Pas-de-Calais afin de respecter la proportion prévue à l'article R212-30 du code de l'environnement
- Renouvellement des membres pour toutes les structures de la CLE.

Les structures sont sollicitées par courrier et invitées à répondre pour le 27 juin 2025.

Dans l'attente de l'arrêté préfectoral de renouvellement, la CLE ne peut délibérer valablement.

L'installation de la CLE (élection du Président et des Vice-Président) est prévue à la rentrée.

36

Inf'Eau de l'Agence

- Deux appels à projet lancés par l'Agence de l'eau pour des opérations à destination de la jeunesse :
 - Appel à projet : fenêtre sur l'eau 2025-2026 | Agence de l'Eau Artois-Picardie
 - Appel à projet : politique jeunesse 2025-2026 | Agence de l'Eau Artois-Picardie
- Les replays et présentations réalisées lors de la 6ème Académie de l'eau de novembre 2024 relative aux Solutions Fondées sur la Nature :
 - Académie de l'Eau Artois-Picardie – 6ème session – Agissons pour l'eau

37

A venir dans le cadre de votre mandat

Commission Locale de l'Eau

mardi 17 juin 2025 à 18h00 – salle de l'Ordinaire

Ordre du jour à consolider :

- Présentation du pacte de gouvernance

Commission Locale de l'Eau

23 septembre 2025 à 18h00

Ordre du jour à consolider :

- Installation de la CLE : élection du Président et des Vice-Présidents
- Evolution des règles de fonctionnement (décret n°2024-1098 du 2 décembre 2024)

39

A venir pour les volontaires

Comité technique HMUC n°3

Jeudi 03 avril de 9h30 à 12h00

En visio

Sur inscription à sagescarpeamont@cu-arras.org

Ordre du jour

Hypothèse de travail pour l'hydrologie et l'hydrogéologie (éléments relatifs aux campagnes de terrain et au modèle conceptuel)

Eléments acquis sur le fonctionnement des canaux

Avancement de la collecte de données

40

MERCI



41